

# « Plan de continuité pédagogique » : QUELLES OBLIGATIONS FINALEMENT ?

Le « plan de continuité pédagogique », qui présente (et non impose) des modalités **possibles** de distanciel, n'est activé que dans l'hypothèse où l'établissement ne pourrait accueillir qu'une partie des élèves, voire leur serait totalement fermé. Ce plan « ne traite pas des modalités d'organisation de la rentrée scolaire dans des conditions sanitaires normales ou ne justifiant pas de restriction des capacités d'accueil des écoles »\*.

Ainsi, du moment que le lycée ou le collège fonctionne normalement, la « continuité pédagogique » ne peut être invoquée pour les enseignant.e à l'isolement, ou en raison de la simple absence d'élèves : la continuité des apprentissages pourra être assurée via les outils institutionnels habituels, notamment le cahier de texte en ligne, de manière à ce que les obligations de services soient remplies et les élèves soient suivi.e.s efficacement.



Scenarios envisagés/modalités d'organisation	Cadre sanitaire normal (appliqué à la rentrée 2020)	« Circulation active du virus » (hypothèse 1)	« Circulation très active du virus » (hypothèse 2)
Situation de l'EPL (collège ou lycée)	<b>OUVERTURE</b>	<b>OUVERTURE</b>	<b>FERMETURE</b>
Mesures sanitaires	Protocole allégé année 2020-21	Protocole sanitaire strict	SANS OBJET
Situation des élèves	Accueil de tous les élèves, Obligation scolaire Horaires obligatoires respectés.	Accueil partiel des élèves. EDT hebdomadaire <u>Participation limitée aux cours avec une rotation des classes/groupes</u> Alternance de cours et de « temps d'accompagnement ». 2S2C.	Accueil impossible dans l'établissement
Activation du plan de continuité pédagogique	<b>NON</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>
Situations des personnels d'enseignement	Service d'enseignement et emploi du temps normaux	Service d'enseignement réduit, complété par un « suivi hors temps de classe »	Service d'enseignement qui ne peut être assuré
Recours à l'enseignement « hybride »	<b>NON</b>	<b>POSSIBLE</b>	<b>POSSIBLE</b>
Dispositifs numériques à distance au choix des professeurs* (volontariat, liberté pédagogique, concertation)	<b>SANS OBJET</b>	ENT « Retransmission du cours en direct » Classes virtuelles CNED, Lumni ... « Documents physiques »	ENT Classes virtuelles CNED, Lumni ...
Renseignement du cahier de texte numérique, document à valeur juridique	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire

\*SOURCE : Circulaire sur le Plan de continuité pédagogique - Rentrée scolaire 2020  
[https://cache.media.eduscol.education.fr/file/RS2020/21/4/0\\_Plan-de-continuite\\_1309214.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/RS2020/21/4/0_Plan-de-continuite_1309214.pdf)